

SÉANCE DU 7 JUILLET 2021

## DECISION N° 2021 / 95 / TRAMWAY LE HAVRE / 2

PROJET D'EXTENSION DU RESEAU DE TRAMWAY DU HAVRE (76)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8,
- vu le courrier de saisine et le dossier annexé en date du 13 avril 2021 de Monsieur Edouard PHILIPPE, Président de la Communauté Urbaine de Le Havre Seine Métropole, relatif au projet d'extension du réseau de tramway du Havre,
- vu sa décision n° 2021/57/TRAMWAY LE HAVRE/1 du 5 mai 2021 décidant d'une concertation préalable sur le projet d'extension du réseau de tramway du Havre et désignant le garant de cette concertation,

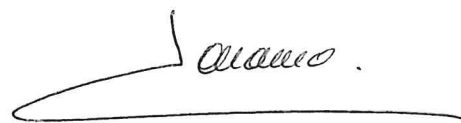
après en avoir délibéré,

décide :

**Article 1 :** Monsieur Bruno BOUSSION est désigné garant de la concertation préalable sur le projet d'extension du réseau de tramway du Havre, en binôme avec Monsieur Dominique PACORY, désigné le 5 mai 2021.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

La Présidente



Chantal JOUANNO